



Ville de Grenoble

# **STRATÉGIE PATRIMONIALE DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP**



**Elaboration de l'Ad'AP  
Définition d'une stratégie**

Atelier Ad'AP - Metz - 8 avril 2015

## Ville de Grenoble - Contexte

### *Le contexte :*

#### ➤ *Le Patrimoine communal :*

**300 équipements Ville répartis sur 220 sites** (équipements scolaires, sportifs, culturels, socio-culturels, institutionnelles,...)

**100 équipements CCAS répartis sur 80 sites** (équipements petite enfance, personnes âgées, services sociaux)

#### ➤ *Une prise en compte de l'accessibilité par la Ville depuis plus de 10 ans :*

Budget annuel accessibilité : 1,1 million € en moyenne par an depuis 2008 dont **125 000 € pour les bâtiments**

Pour les bâtiments, la moyenne des investissements mobilisés en faveur de l'accessibilité (y compris opérations prises en charge par le gestionnaire) est d'environ **400 000 € par an** (hors 2014, année électorale)

### *Estimation du coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP :*

#### ➤ Estimation coût mise en accessibilité des ERP Ville :

**entre 10 et 25 millions d'euros** en fonction des stratégies développées

(hors équipements CCAS : études en cours)

#### ➤ Ce qui représente une moyenne d'environ **1 à 2,8 millions d'euros par an** sur 9 ans

#### ➤ Dans un contexte contraint : Baisse des dotations d'état et baisse du budget de la Ville et de sa capacité d'investissement

→ **Nécessité d'établir des priorités**

## Les différentes stratégies de mise en accessibilité

### *Propositions de stratégie et priorisation en discussion avec les services gestionnaires :*

- **Réponse aux besoins** (demandes de la part des usagers, des gestionnaires d'équipement) → Stratégie développée jusqu'à présent
- Se caller sur **l'opportunité de travaux**
- Privilégier le **taux de fréquentation** (profiter au plus grand nombre d'usager) → Stratégie à approfondir concernant les **équipements sportifs**
- ou à l'inverse : Privilégier les **équipements de quartier**
- Privilégier les « **lieux uniques** » (lieux où le même service ne peut être rendu dans un autre lieu) → Base pour déterminer l'ensemble de priorités
- Développer une **approche territoriale** (périmètre d'influence, imbrication les uns avec les autres) → Stratégie privilégiée pour les **écoles**
- **Rendre le service accessible au moins avec accompagnement : Accéder de façon autonome** aux équipements jusqu'à une prise en charge humaine (accompagnement dans l'établissement) + **Lever les obstacles** → Stratégie privilégiée pour les **équipements culturels**
- **Rechercher une optimisation de la dépense** (Stratégie économique = notion d'efficacité, rentabilité du coût investit / amélioration de l'accessibilité) → Stratégie venant en complément des autres stratégies

- *Croisement de différentes stratégies en fonction du type d'équipement et de la capacité financière de la Ville*
- *S'appuyer sur le principe de **mutualisation des services***

# Les différentes stratégies de mise en accessibilité

## Stratégie proposée pour les gymnases : Stratégie économique

Gymnases dont chaque mise en accessibilité est inf. à 50 000 €

- 10 gymnases sur 15
- Coût total de mise en accessibilité de ces 10 équipements : environ 300 000 €

**DOCUMENT ILLUSTRATIF  
DONNÉES PROVISOIRES**

Zone d'influence : rayon 500m

● Coût de mise en accessibilité inférieur à 25 000 €

● Coût de mise en accessibilité entre 25 000 et 50 000 €

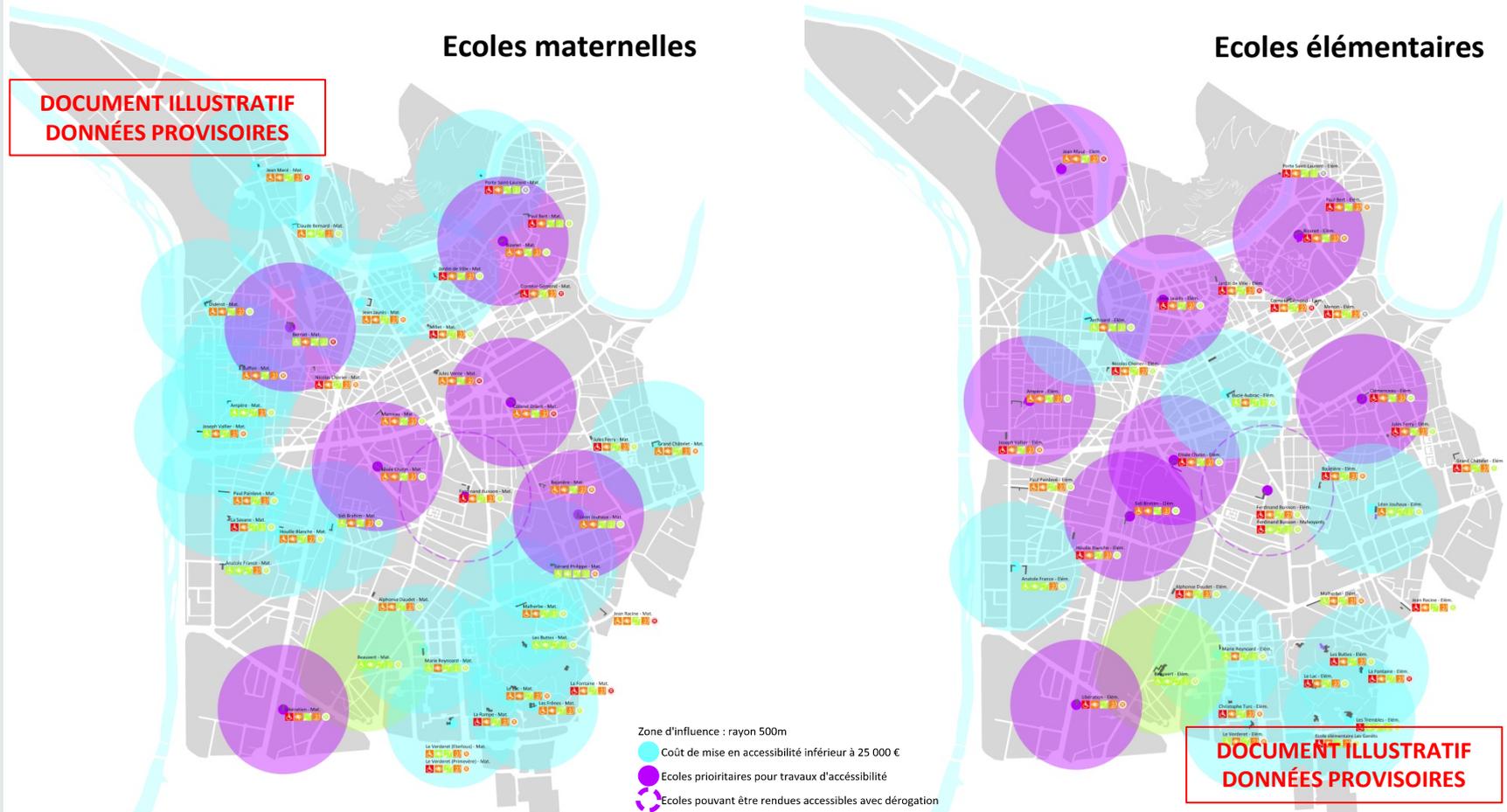
# Les différentes stratégies de mise en accessibilité

## *Stratégie proposée pour les écoles : Stratégie territoriale*

- **Stratégie basée sur :**
  - 1) Les écoles nécessitant **peu de travaux** pour être rendues entièrement accessibles  
Coût de mise en accessibilité par écoles <25 000 €)
  - 2) Une implantation permettant de **couvrir l'ensemble du territoire**  
Rayon de la zone d'influence fixé à 500 m
- + Prise en compte du **parcours de vie de l'enfant** : cohérence école maternelle / école élémentaire
  
- **A croiser avec les projets en cours** au niveau de la prospective scolaire
  
- Estimation du coût : **environ 5 à 6 millions d'euros au lieu de 12 millions**

# Les différentes stratégies de mise en accessibilité

## Stratégie proposée pour les écoles : Stratégie territoriale



- Bonne couverture du territoire communal avec cependant des secteurs moins bien desservis
- Attention : certaines écoles ne sont pas traitées dans le scénario présenté : 12 écoles maternelles sur 41 et 19 écoles élémentaires sur 38 ne seront pas rendues accessibles en autonomie -> demandes de dérogation à prévoir

## Les différentes stratégies de mise en accessibilité

### Les difficultés rencontrées :

- **Mobilisation** des services gestionnaires pour construire la démarche, investissement des services sur la question des Ad'AP est inégale
- Prise de conscience inégale des **enjeux financiers** que la mise en accessibilité représente et de **l'engagement demandé dans la durée**
- Pas de connaissance de **l'enveloppe budgétaire** qui sera votée : manque de lisibilité
- **Respect du calendrier** et du retro planning que nous nous étions fixés : pour un dépôt en septembre, vote en juillet

### Les questions :

- Choix d'une stratégie qui ne permet pas de rendre tout accessible est-il entendable dans un Ad'AP ?
- Quel Ad'AP déposer ? Un **Ad'AP « raisonné »** qui répond aux besoins et s'adapte aux contraintes budgétaires de la ville ou un Ad'AP « réglementaire » qui ne peut financièrement être porté par la ville ?
- **L'étalement de la dépense** : Peut-on se permettre d'afficher un engagement financier moindre sur les premières années (durée du mandat) et plus important sur les deux dernières périodes ?
- Quelle **prise de risque** ? Risque de refus de la DDT, réactions politiques...
- Le **suivi des Ad'AP** : comment se garantir du respect de la programmation, quels moyens et quels outils mettre en place ?